

RAPPORT N° 01/6-72
au Conseil Municipal

OBJET

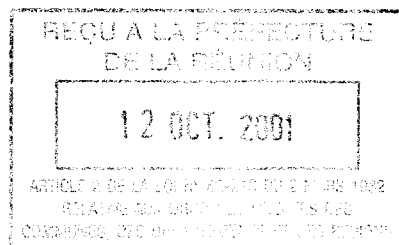
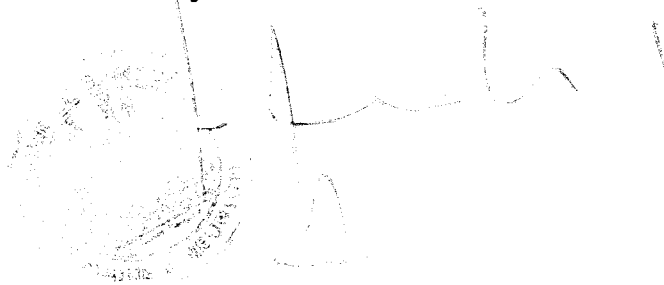
RAPPORT 2000 DE LA CINOR
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DECHETS

En application de l'Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets.

Ce document établi par la CINOR et destiné à l'information du public sera consultable à l'Hôtel de Ville et dans toutes les Mairies Annexes :

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/6-72
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 Septembre 2001**

OBJET

**RAPPORT 2000 DE LA CINOR
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DECHETS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-72 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

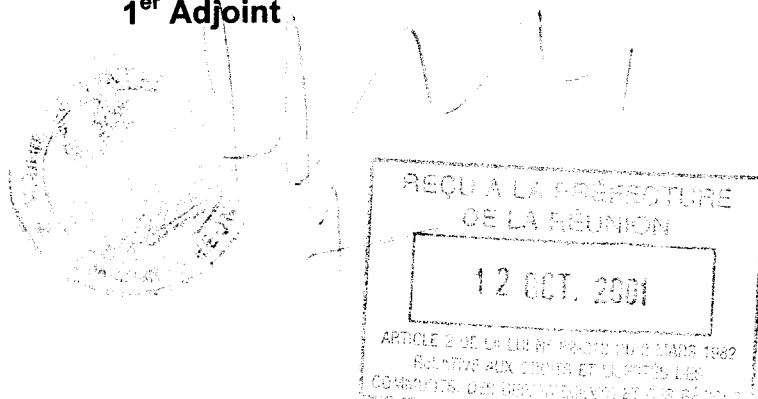
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(1 vote contre - 5 abstentions dont 1 par procuration)**

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le, 28 09 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint**



ANNEXE AU RAPPORT 01/6-72

**RAPPORT 2000 DE LA CINOR
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DECHETS**

Les différentes filières de gestion des déchets sont les suivantes :

LE COMPOSTAGE DES DECHETS FERMENTESCIBLES AU JARDIN

Ce mode de gestion des déchets vise à extraire les déchets fermentescibles (végétaux des jardins et déchets de cuisine) de la production des déchets des ménages en dotant ceux-ci de bio-composteur.

L'opération a commencé en 1999. Au 31 décembre 2000, 1.121 bio-composteurs de 350 litres de capacité ainsi que 2.626 bio-composteurs de 750 litres de capacité sont en service. Ils sont fournis respectivement par L.R.V.P. et CITEC / FCI PLASTIPUR.

3.747 ménages et établissement assimilés occupant une maison avec jardin sont donc au total dotés.

La dépense cumulée d'équipement correspondante est de 3.395.136,56 Francs TTC (soit 517.585,23 Euros).

Le suivi de cette filière et la relation avec les administrés sont assurés par trois îlotiers sous contrat emploi-jeune.

Le potentiel d'équipement est évalué à 30.000 ménages.

LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

Cette disposition qui consiste à implanter des points d'accueil de déchets triés par l'utilisateur n'est pas vraiment mise en œuvre. Cependant, dans cette catégorie, on peut considérer les caissons de grande capacité mis en place soit en permanence, soit à titre temporaire pour les déchets encombrants ou les résidus d'événement.

3.456 tonnes de déchets ont ainsi été accueillies pour un coût de 2.172.124,65 francs TTC.

Le développement de la collecte sélective prévoit pour la CINOR l'implantation de « points recyclage » constitués d'une borne pour verres et d'une borne pour journaux-magazines, à raison d'un point pour 500 habitants, soit 750 bornes environ.

LES DECHETTERIES

En l'an 2000, une seule déchetterie a fonctionné sur le territoire de la CINOR : la déchetterie de Sainte-Clotilde, gérée par le groupement d'entreprises Nicollin et STAR.

Le bilan d'activité de la déchetterie de Sainte-Clotilde est le suivant :

Déchets	Quantités	Coût – F. TTC	Valorisation
Piles	895 kg	56.388,18	Par SNRCI Exportation
Journaux magazines	36 990 kg	9.247,50	Par SNRCI Exportation
Végétaux	1 625 m3	36.915,00	Plate forme compostage CIVIS
Huile vidange	8 400 l	0,00	Par SOVIDENGE
Métaux	120 m3	39.420,00	Par CRMM exportation
Inertes	244 m3	Intégré ailleurs	Centre d'enfouissement
Encombrant	790 640 kg	Intégré ailleurs	Centre d'enfouissement
Verres	15 060 kg	-,	Stockage
Cartons	44 860 kg	11.215,00	Par SNRCI Exportation

Son coût de fonctionnement pour l'année 2000 est de 743.572,38 francs TTC.

La valorisation des déchets s'élève à 153.185,68 Francs TTC.

La deuxième déchetterie, celle de la Marine à Sainte-Suzanne a ouvert ses portes en début de l'année 2001. Une autre est livrée en 2001, à la Montagne, et une quatrième est en cours d'étude à la Mare.

Une douzaine de déchetteries au total sont à construire sur le territoire de la CINOR. La disponibilité du foncier reste la préoccupation majeure.

LA COLLECTE DES DECHETS A DOMICILE

La collecte des déchets de petite dimension se fait par préconteneurisation : 9.005.320 litres de bacs pour un coût de 9.091.596,68 francs TTC (soit 1.386.004,99 Euros) constituaient le parc au 31 décembre 2000. Trois marchés distincts, CITEC à Saint-Denis, LRVP à Sainte-Marie et aussi à Sainte-Suzanne, encadrent cette prestation.

Les bacs poubelles sont vidés dans le cadre de 3 contrats de prestations :

Territoire	Prestataire	Fréquence de collecte	Tonnage collecté	Coût Francs TTC 2000
Saint-Denis	SER-NICOLLIN	2 ou 3 fois par semaine	45 733	21 236 492,27
Sainte-Marie	STAR	2 à 6 fois par semaine	8 020	4 547 442,02
Sainte-Suzanne	CGEA ONYX	2 fois par semaine	4967	2 335 366,64

Une collecte des déchets encombrants et gros végétaux s'effectue aussi en porte à porte :

Territoire	Prestataire	Fréquence de collecte	Tonnage collecté	Coût TTC 2000
Saint-Denis	SER-NICOLLIN et Camion loués	2 fois par mois	27 461	9 020 364,83 (hors coût du personnel)
Sainte-Marie	STAR	2 fois par mois	5 984	3 852 034,01
Sainte-Suzanne	CGEA ONYX	1 fois par semaine	6 067	1 167 683,32

- A Saint-Denis, cette collecte est faite en partie par le personnel et les moyens de la CINOR avec des camions loués et pour partie des bennes d'ordures ménagères de SER-NICOLLIN dans le cadre du marché de traitement des déchets ménagers ;
- A Sainte-Marie, la collecte a été incluse dans le contrat de prestation pour la collecte des déchets passé avec la STAR ;
- A Sainte-Suzanne, la collecte est incluse dans le contrat de délégation de service public passé avec la CGEA ONYX pour la collecte des déchets.

Les marchés de collecte de déchets sont renouvelés en 2000 à Saint-Denis (de SER à Nicollin / SER) et en 2001 à Sainte-Marie et Sainte-Suzanne (de STAR et CGEA-ONYX à STAR).

Pour les déchets ne provenant pas des ménages, la Redevance spéciale d'élimination des déchets industriels banals est mise en œuvre. Celle-ci offre aux administrations, commerces, industries et autres, l'opportunité d'utiliser la filière d'élimination des déchets ménagers pour l'élimination des déchets issus de leurs activités. Cette redevance est applicable sur tout le territoire de la CINOR, et a été fixé à 4,00 francs par litre/an de bac poubelle supplémentaire mis à disposition.

Pour l'année 2000, 360.500 litres de bacs poubelles ont été mis à disposition dans ce cadre pour une recette de 1.442.000,00 francs.

Les déchets de Saint-Denis transitent par une plate-forme dont la gestion est confiée à NICOLLIN-REUNION : 73.097 tonnes de déchets y ont été reconditionnées pour un coût de 8.601.649,82 francs TTC.

La totalité des déchets collectés est transférée au centre de stockage de déchets de Sainte-Suzanne exploité par STAR : 98.232 tonnes de déchets provenant de tout le territoire de la CINOR sont enfouies pour un coût de 30.510.395,97 francs TTC.

En 2001, l'évolution de la gestion des déchets passe par la dotation des ménages de 2 bacs poubelles, l'un pour les recyclables et l'autre pour les déchets à incinérer. Pour couvrir tout le territoire, un plan en trois ans, en partenariat avec Eco-Emballages (pour le financement du recyclage des emballages et la garantie des filières de valorisation des déchets) est imaginé.

Pour compléter le dispositif, la prestation de tri des déchets a fait l'objet d'un marché avec AREA RECYCLAGE et le centre de valorisation énergétique de déchets (CVED) débute en réalisation dans le cadre du Syndicat de valorisation énergétique de déchets du Nord-Est de la Réunion (SYVED).

Le SYVED constitue un partenariat avec la Communauté de Communes de l'Est pour la conception, la construction et l'exploitation du CVED qui sera implanté à Bois-Rouge (Saint-André) pour transformer 100.000 tonnes de déchets par an en énergie électrique.

Ces filières de collecte et traitement de déchets concernent la quasi-totalité des habitants de la CINOR soit 176.246 en référence au recensement général de la population de 1999.

Environ 105.000 tonnes de déchets sont donc gérées en déchetterie, en caissons ou par collecte à domicile. Ne sont pas comptabilisés les déchets se trouvant dans les composteurs de jardin et les déchets municipaux utilisant ces filières destinées aux déchets ménagers. Une indication peut ainsi être affichée : près de 600 kg par habitant en 2000.

En moyenne, le coût du traitement des déchets revient à 890 F TTC la tonne ou 530 F TTC par habitant.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en 2000 s'élève à 90.608.088 Francs.

- Tableau récapitulatif des dépenses de fonctionnement 2000 -

Grands Caissons en apport volontaire	2.172.124,65 F	331.138,27 €
Exploitation de la déchetterie de Sainte-Clotilde	743.572,38 F	113.356,89 €
Valorisation des déchets de déchetterie	153.185,68 F	23.353,01 €
Gestion des bacs poubelles	9.091.596,68 F	1.386.004,98 €
Vidage des bacs poubelles	28.119.300,93 F	4.286.759,79 €
Ramassage des encombrants et gros déchets végétaux	14.040.082,16 F	2.140.396,73 €
Transit des déchets à la Jamaïque	8.601.649,82 F	1.311.313,06 €
Enfouissement des déchets à Sainte-Suzanne	30.510.395,97 F	4.651.279,88 €
TOTAUX (TTC)	93.431.908,27 F	14.243.602,61 €

Vu par le Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint

